

Avec le soutien de :



Compte rendu Comité de pilotage  
Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »  
09/12/2010

**Présents :**

Mme MICHAUD Flora, M. BONNET Claude	DDT 43
M. RHETAT Jean-Yves	Mairie de Lamothe
M. LHERITIER Jean-Noël	Conseil Général (Canton Brioude Nord)
M. MISSONIER Georges	Mairie Vieille-Brioude
M. SAGNOL Laurent	ONEMA 43
M. FOURNIER Bruno	CRPF 43
M. BOREL Robert	Syndicat des forestiers privés
M. BONJEAN Gérard	Mairie d'Azerat
M. VERNAT Jean	AAPPMA Brioude
M. FLORENTIN Laurent	FDSEA
M. PASTOUREL Guy	FDSEA
M. BONJEAN Patrick	FDSEA
M. PAGES Maurice	Communauté de Communes du Brivadois
M. LAURENT Maurice	FDSEA
Mme BENARD Delphine	CEPA
M. TABOURIN Pierre	DREAL Auvergne
Mme CHASSIN Nicole	Conseil Général (Canton d'Auzon)
M. DONIOL Henri	Mairie d'Auzon
M. BERNARD Laurent	SMAT du Haut-Allier
M. OLAGNOL David	SMAT du Haut-Allier

**Excusés**

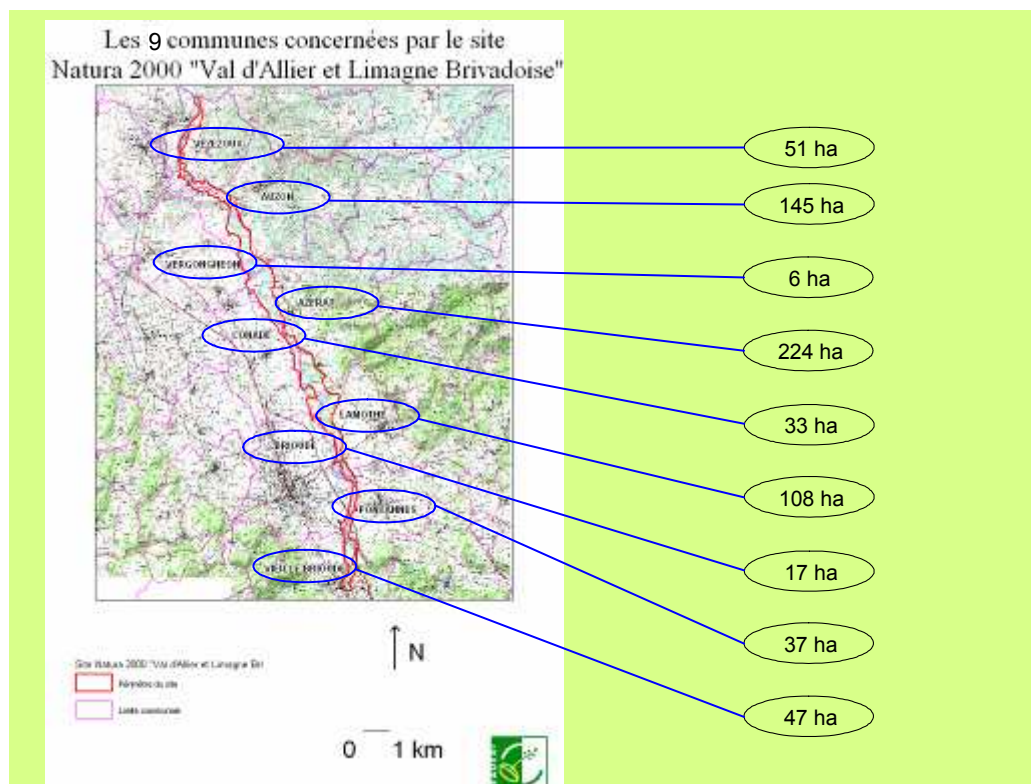
Conseil Régional d'Auvergne  
Comité Départemental de Randonnée Pédestre  
Chambre de commerce et d'industrie de Brioude  
ADASEA 43  
CPIE 43  
Conservatoire Botanique National  
Mission Départementale de Développement Touristique

\*\*\*\*\*

M. LHERITIER ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

- Evolution du régime d'évaluations d'incidences
- Bilan de la contractualisation 2010
- Bilan des actions 2010
- Programme d'actions 2011
- Questions diverses

David OLAGNOL, animateur Natura 2000 du site Val d'Allier et Limagne Brivadoise, commence la présentation.




Rappel du périmètre du site, qui concerne 9 communes :

- Vieille-Brioude
- Fontannes
- Brioude
- Lamothe
- Cohade
- Azerat
- Vergongheon
- Auzon
- Vézézoux

Surface du site : 668 hectares

## Evolution du régime d'Évaluations d'Incidences

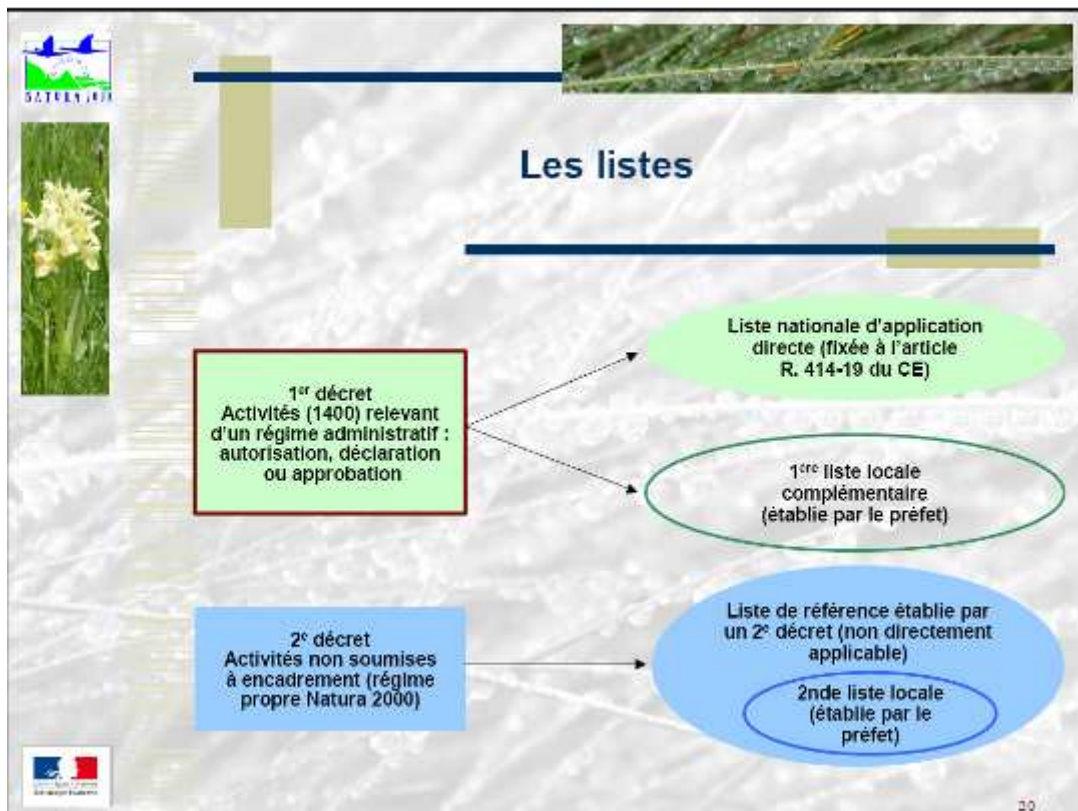


### Evolution du régime d'évaluation d'incidences

- ✓ Idée : Mieux cerner l'impact des aménagements sur la faune et la flore
- ✓ Le rôle du SMAT :
  - Avis consultatif
  - Intermédiaire entre porteurs de projets et services de l'Etat
  - Trouver des compromis si besoin

*Présentation DDT 43*

Suite au décret 2010-365 du 9 avril 2010, le régime des évaluations d'incidence est en cours de modifications, qui seront applicables à partir de 2011. Flora Michaud, de la Direction Départementale des Territoires, fait la présentation du nouveau dispositif.



Les types de projets concernés sont répertoriés dans trois listes, correspondant d'une part aux projets soumis à un régime administratif (autorisation, déclaration ou approbation), et d'autre part aux projets non soumis à encadrement.

- Concernant les projets relevant d'un régime administratif :

Une première liste nationale, issue du décret, a été publiée. Elle comprend 29 items, concernant principalement les documents d'urbanisme, les études d'impact, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les aménagements forestiers, les activités sportives.

Une liste locale a été élaborée, au niveau départemental, et en concertation avec les représentants des acteurs locaux (Chambre d'agriculture, CRPF, ONF, Syndicat des forestiers privés, Fédération des chasseurs, LPO, ...), et plus globalement les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages. Cette liste locale vise essentiellement à abaisser certains seuils, ou à ajouter de nouveaux items. Dans l'état actuel, elle en comprend 19.

- Concernant les projets ne relevant pas d'un régime administratif :

Une liste a été élaborée au niveau national, mais n'est pas applicable en l'état. Après consultation de plusieurs instances comme l'autorité militaire et un comité scientifique, une liste locale sera créée, à partir d'une sélection dans la liste nationale.

Dans tous les cas, l'évaluation des impacts sera dimensionnée au type de projet prévu. Les services de l'Etat travaillent actuellement à l'élaboration d'un formulaire simplifié pour les porteurs de projets. Ils auront à disposition des informations en ligne concernant les enjeux et objectifs de conservation des habitats naturels et espèces pour faciliter l'évaluation d'incidences.

Gérard Bonjean regrette que les élus locaux n'aient pas été associés à la concertation pour l'élaboration des listes.

Flora Michaud explique que cette concertation a eu lieu avec des représentants des acteurs locaux, au niveau départemental.

Gérard Bonjean estime que les petits projets locaux ne vont pas pouvoir se faire, et s'inquiète pour l'avenir des collectivités rurales.

Flora Michaud explique que l'idée n'est pas de s'opposer aux projets, mais bien d'intégrer les enjeux écologiques plus en amont, comme l'on intègre les enjeux de sécurité par exemple. L'objectif n'est pas d'interdire les manifestations en milieu rural.

Pierre Tabourin prend l'exemple du Tour de France, qui passe en Auvergne en 2011, sur trois étapes. Pour le passage du Tour à Super-Besse, une évaluation des incidences devra être faite, car il y a des habitats d'intérêt communautaire. Le passage des vélos sur la chaussée ne pose pas de problèmes en soi, mais le positionnement des spectateurs doit être réfléchi en amont.

Patrick Bonjean s'inquiète des conséquences sur l'activité des sports motorisés, et pose la question de la taille d'une manifestation : qu'est-ce qu'une grande manifestation ?

Flora Michaud répond que l'évaluation des incidences sera adaptée à la taille de la manifestation. Dans tous les cas, la question à se poser est bien celle de la prise en compte de l'environnement dans l'organisation de la manifestation, au même titre que les autres enjeux. Des formulaires adaptés, pour faciliter la réalisation de l'évaluation, seront fournis par les services de l'Etat.

Bruno Fournier demande comment cela se passera dans la pratique : Qui doit faire quoi ? Flora Michaud explique que le porteur de projet devra récupérer un formulaire auprès de la DDT, et contacter la structure animatrice pour avoir les informations concernant les enjeux faune et flore sur le site. A partir de cela, le formulaire pourra être rempli et le dossier instruit.

Jean-Noël Lhéritier souligne le fait que dans de nombreux cas, les projets n'ont pas d'impact sur les enjeux écologiques, ce qui simplifie la démarche.


Bruno Fournier demande quels sont les délais sur lesquels il faut compter. Flora Michaud répond qu'ils correspondent aux délais d'instruction des dossiers, variables selon le type de projet.

Patrick Bonjean demande comment savoir si l'on se trouve en zone Natura 2000, sachant qu'il y a en ce moment des modifications notamment sur le site à enjeu écrevisses, et quels en sont les aspects réglementaires.

Pierre Tabourin explique que le Document d'Objectifs du site linéaire est en cours de rédaction. Le bureau d'études doit finir le travail pour l'année 2011. M. Tabourin explique également que pour l'instant, le périmètre se limite au lit mineur des rivières, mais qu'il est amené à être modifié pour rendre possible la contractualisation. Il y aura donc de l'information sur cette évolution.

M. Lhéritier clôt cette partie de la présentation, et redonne la parole à David Olnol pour la suite de l'exposé.

## Bilan 2010 de la contractualisation



### Bilan de contractualisation Année 2010

• Les contractualisations effectuées :

- ✓ Mesure **AU\_VALB\_HE 4** : 9,03 ha
- *Montant sur 5 ans* : 11 016 €

**Bilan global après 2010 :**

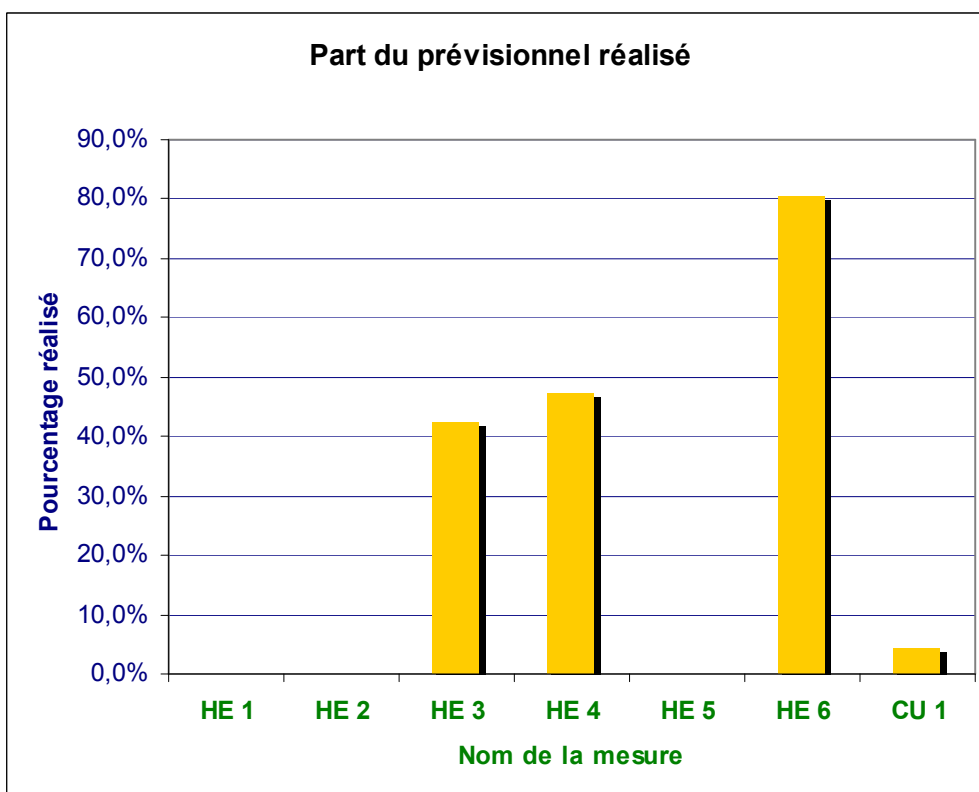
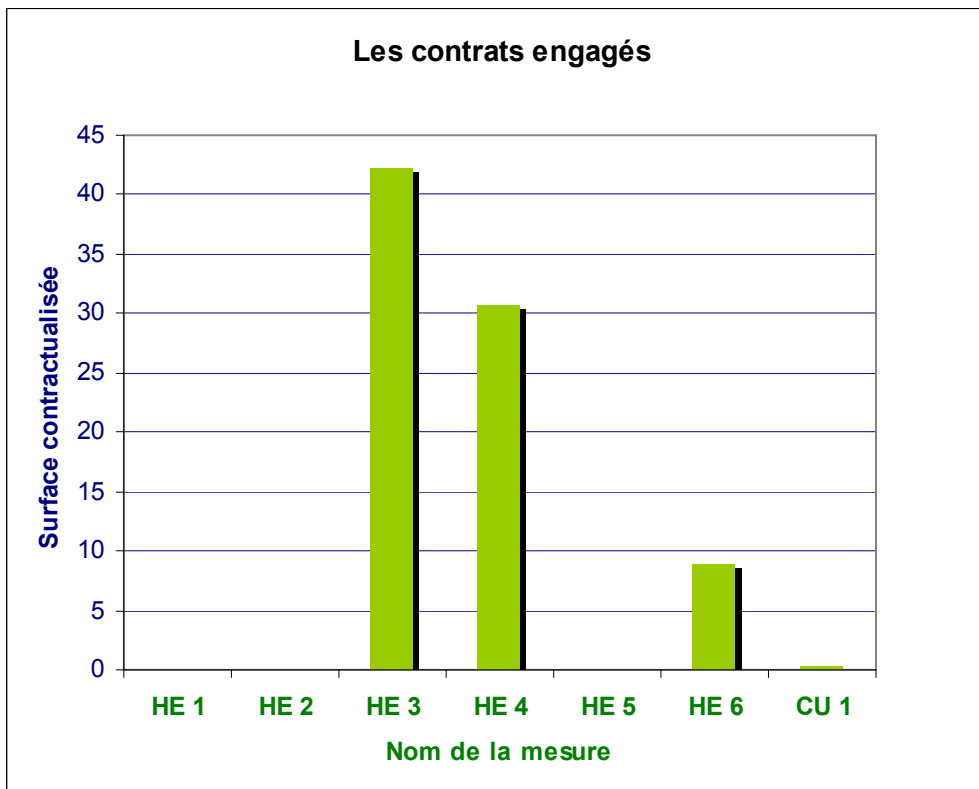
Mesure	HE 1	HE 2	HE 3	HE 4	HE 5	HE 6	CU 1	RI 1
Surface/Lin. prévisionnels	3 ha	5 ha	100 ha	65 ha		11 ha	8 ha	1 600 m
Surface/Lin. contractualisé			41,48	30,94		8,87 ha	0,35	400 m
<b>%</b>			<b>41,5 %</b>	<b>47,6 %</b>		<b>80,6 %</b>	<b>4,38 %</b>	<b>25 %</b>

19,73 hectares de terrains agricoles étaient proposés à la contractualisation au total, soit dans le détail :

- 2,8 ha pour la mesure HE 2 (limitation de la fertilisation sur prairie de fauche)
- 2,8 ha pour la mesure HE 3 (limitation de la fertilisation sur prairie pâturée)
- 14,13 ha pour la mesure HE 4 (absence de fertilisation sur prairie pâturée)

Finalement, 9,03 hectares ont été engagés en HE 4 cette année 2010.

*Version graphique des résultats :*



Globalement, le taux de contractualisation est de 43 % en surface, par rapport à ce qui a été prévu.

Gérard Bonjean demande quelles sont les raisons de ce taux de contractualisation.

David Olnol répond qu'il y a plusieurs explications, dont le chargement de certaines exploitations qui était trop important vis-à-vis des conditions de contractualisation.

Pierre Tabourin explique qu'au-delà de 1,4 UGB/ ha (seuil pour la PHAE), la contractualisation n'était pas possible au départ, mais que finalement elle a été rendue possible pour des chargements compris entre 1,4 et 1,8 UGB/ha.

Guy Pastourel souligne qu'il y a eu des retards de paiement de six mois, posant des problèmes de trésorerie chez les agriculteurs, et que c'est une des raisons du faible taux de contractualisation.

Pierre Tabourin explique qu'il y a eu un problème de lien entre les services instructeurs et l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

David Olnol présente le budget 2010 pour le site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne Brivadoise » :

Actions	Dépenses	Recettes	
		Etat	FEADER
Animation 2010	11 442,15 €	6 530,90 €	4 911,25 €
Assistance à la concertation pour l'émergence de contrats	2 600 €	1 300 €	1 300 €
Elaboration d'une charte graphique pour les documents de communication	3 600 €	1 800 €	1 800 €
Etude préalable à un contrat Natura 2000	4 500 €	2 250 €	2 250 €
Frais de publicité	300 €	150 €	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 442,15 €</b>	<b>12 030,90 €</b>	<b>10 411,25 €</b>

## Bilan des actions 2010 :

- *Assistance à la concertation pour l'émergence de contrats Natura 2000* : travail en collaboration avec l'ADASEA 43, qui a rencontré les agriculteurs susceptibles de contractualiser.
- *Elaboration d'une charte graphique pour les documents de communication* : ce travail, suite à de nombreux changements au sein de l'équipe d'animation, a pris du retard, et sera fait en début d'année 2011 avec une étude. Tous ceux qui veulent participer à l'élaboration de cette charte sont les bienvenus. Elle permettra d'avoir une trame commune pour les documents de communication, et sera particulièrement adaptée aux particularités du site « Val d'Allier et Limagne Brivadoise ».

## Projets en lien avec Natura 2000 pour l'année 2010 :

- *Travaux d'arasement et d'atterrissement sur le Domaine Public Fluvial de l'Allier :*

M. Pastourel demande pourquoi les engins ont pu passer dans l'eau alors que les motos n'y sont pas autorisées.

Flora Michaud répond que les travaux ont été réalisés en dehors de la période de fraie, pour limiter l'impact sur la reproduction des poissons, suite à l'évaluation d'incidences qui a été réalisée. Cela résulte d'un compromis entre l'enjeu de sécurité lié aux crues et l'enjeu écologique. Le traitement est identique pour tous les projets.





- Projet de sentier de valorisation du patrimoine naturel du Val d'Allier brivadois :

Le CEPA (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne) est à l'initiative du projet. L'objet de ce sentier est l'intégration des connaissances sur le patrimoine naturel et sur le plan historique pour arriver à exposer le lien entre le travail de l'homme et l'évolution des paysages au cours du temps. C'est un exemple de valorisation touristique intégrant les enjeux environnementaux et l'histoire du site.

**Communication : Site Internet pour les sites Natura 2000 du Haut-Allier :**

Grâce à la participation des Ateliers Techniques des Espaces Naturels (ATEN), nous avons pu mettre en place un site Internet concernant uniquement Natura 2000 du Haut-Allier (ce site aura un lien hypertexte depuis le site Internet du SMAT).

Le site comprend une page spécifique à la démarche Natura 2000 en général : Qu'est-ce que c'est ? D'où ça vient ? A quoi ça sert ?

Une autre page décrit les différents sites animés par le SMAT du Haut-Allier, avec à chaque fois un lien vers les espèces ou habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site. Une fiche technique téléchargeable est associée à chaque habitat et à chaque espèce. Les Documents d'Objectifs sont également téléchargeables sur le site Internet, ainsi que les comptes-rendus des Comités de pilotage.

Enfin, la page « Participer » donne des informations sur l'élaboration du Document d'Objectifs, la publication des marchés, les actualités, les coordonnées du SMAT, etc.

L'adresse du site Internet Natura 2000 pour le Haut-Allier est :

<http://haut-allier.n2000.fr/>


Le site sera remis à jour en début d'année 2011, avec intégration des nouveautés.

**Programmation pour l'année 2011 :**

Action	Dépenses	Recettes	
		ETAT	FEADER
<i>Animation du DOCOB</i>	9 023,72 €	5 124,56 €	3 899,16 €
<i>Lutte contre les espèces végétales invasives</i>	6 600 €	3840,81 €	2 759,19 €
<i>Frais de publicité</i>	150 €	87,29 €	62,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 773,72 €</b>	<b>9 052,66 €</b>	<b>6 721,06 €</b>


## Etude sur la lutte contre les plantes invasives :

En aval du site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne Brivadoise », des plantes comme la Jussie ou la Renouée du Japon (invasives) ont été repérées, et ont colonisé certaines portions de la rivière Allier. Ces plantes, par leur développement exubérant, perturbent fortement la biodiversité (obstruction des frayères, obstruction à la lumière, ...). Un travail en collaboration avec le CEPA et le SICALA sera mené en 2011, afin de déterminer une stratégie globale de lutte contre la prolifération de ces plantes sur la rivière Allier.




### Programmation Année 2011

- Etude sur les plantes invasives
  - ✓ Reportée de 2010 à 2011
  - ✓ Constat de certaines invasives (Jussie) en aval du site (Site Natura 2000 Val d'Allier Pont-du-Château/Jumeaux-Alagnon)
  - ✓ Présence de renouée du Japon



Jussie



Renouée du Japon

M. Lhéritier remercie les intervenants et les personnes présentes, puis clôt la séance.